

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE L'ILE D'YEU

Séance du : 25 février 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/02/23

**Date Convocation**  
18/02/2025

**Date Affichage**  
18/02/2025

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice	<b>27</b>
- présents	<b>17</b>
- procurations	<b>04</b>
- absents	<b>06</b>

Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.

**PRESENTS 17** : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.

**PROCURATIONS 4** : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.

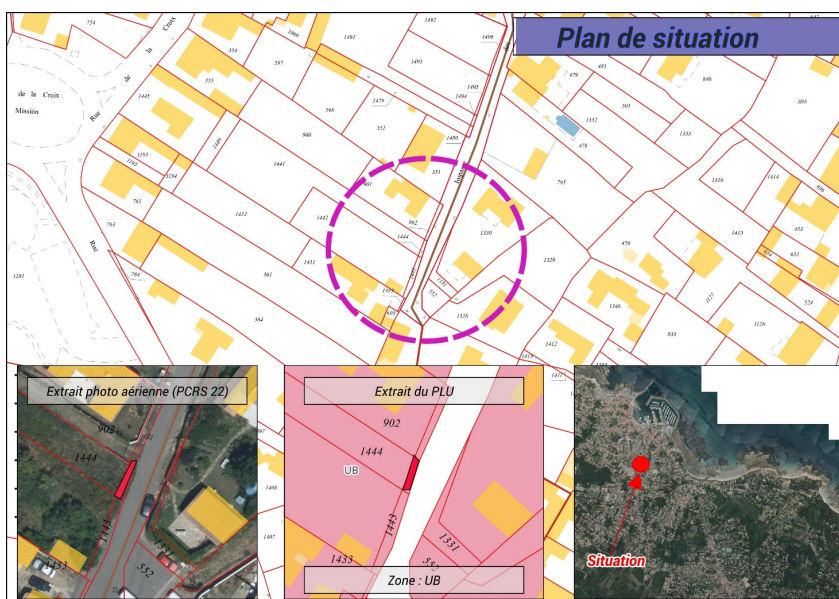
**ABSENTS 6** : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.

**SECRETAIRE** : Rémy BONNIN

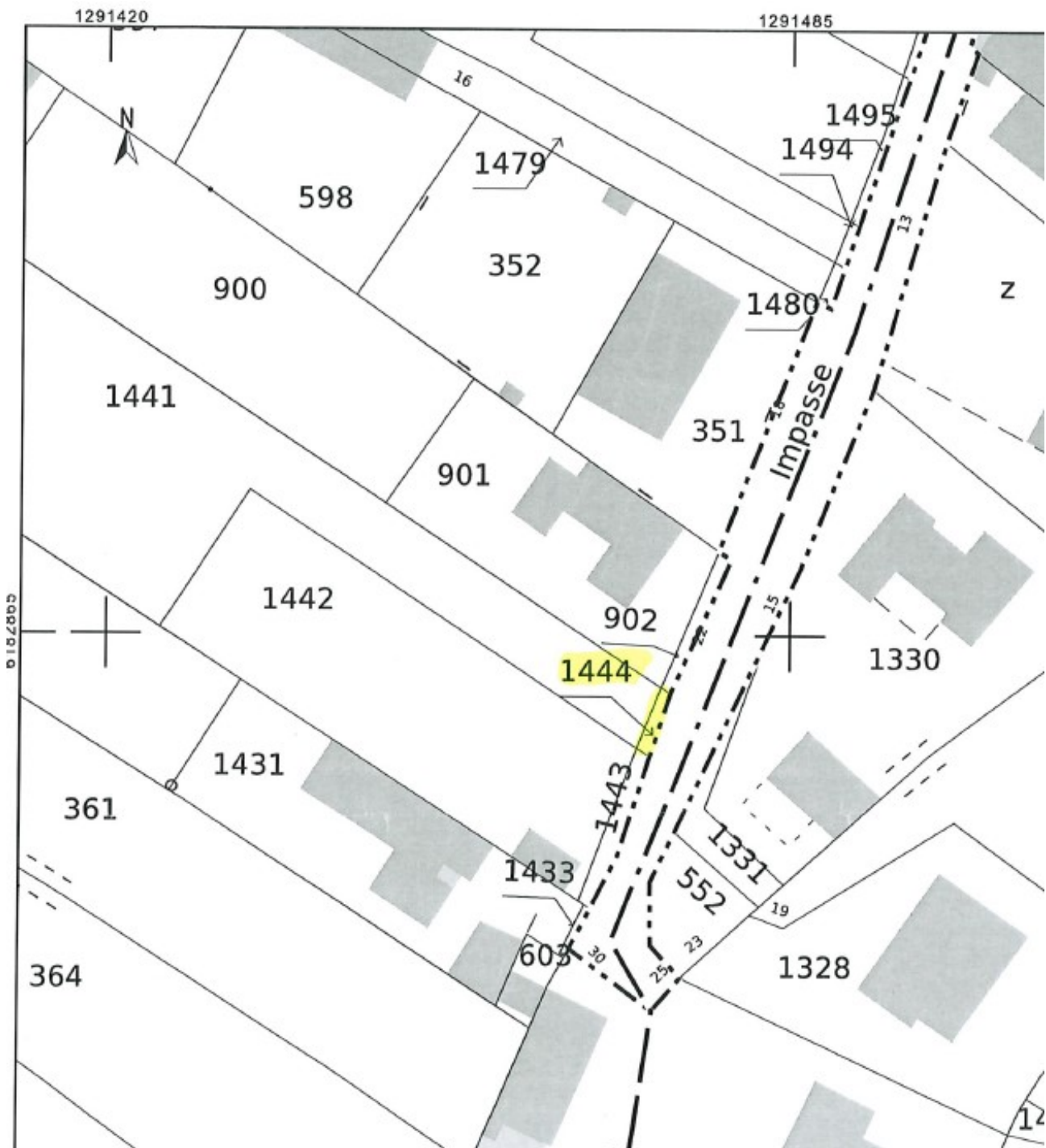
**ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE – IMPASSE DES BOLINDERS (M. & MME TURBÉ GERARD ET JACQUELINE) – ALIGNEMENT**

**Rapporteur : Isabelle CADOU**

Il est proposé une régularisation foncière sur l'Impasse des BOLINDERS.



**Plan de situation**



**Extrait du document d'arpentage**

Il s'agit d'une régularisation foncière qui permettra de mettre en concordance l'occupation du terrain par les parties cédantes et la base cadastrale.

La parcelle concernée par cet alignement est la parcelle cadastrée 113 AM 1444 (surface de 7m<sup>2</sup>). Au PLU elle est en zone UB.

Considérant que cette parcelle est aujourd'hui occupée par une portion de voirie publique, (la Commune procédera à l'intégration de cet espace foncier dans son Domaine Public),

Considérant l'accord des propriétaires, M. & Mme Gérard et Jacqueline TURBÉ de céder à l'euro symbolique l'emprise foncière illustrée ci-dessus.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle, située *Impasse des BOLINDERS* d'une superficie de 7m<sup>2</sup> (parcelle 113 AM 1444) à l'euro symbolique. Les frais d'acte à la charge de la Commune ;
- **APPROUVE** l'intégration des parcelles dans le domaine privé de la Commune avant intégration dans le Domaine Public ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT QUE SERA INSCRIT** le budget nécessaire à cette acquisition aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général -- Opération 205 – Compte 2111*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU